Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 38 (1953)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. LAUSANNE, avril 1953 N° 4 38e année

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Régie des annonces : ANNONCES SUISSES S.A.
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 15 c.

Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) : Fr. 3.—
Abonnements facultatifs : Fr. 2.50
Abonnements privés : Fr. 4.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1952

Les Caisses affiliées ont de nouveau fait parvenir leurs comptes annuels à l'Union centrale avec une remarquable promptitude dans le délai statutaire échéant le 1er mars.

Comme d'ordinaire, ces comptes ont été dépouillés et examinés formellement par l'Office de revision qui établit maintenant le tableau général des bilans à l'intention des publications officielles.

Nous sommes ainsi déjà à même de proclamer les principaux résultats de l'ensemble du mouvement.

Au 31 décembre 1952, l'Union Raiffeisen suisse comptait 950 Caisses affiliées. 16 nouvelles Caisses se sont constituées au cours de l'année dans 8 cantons.

L'effectif des sociétaires a augmenté de 2970 unités (3249 l'année précédente) et atteint ainsi 101 163.

La somme globale des bilans accuse une progression de 72,4 millions, soit de 7 % environ (année précédente 58 millions, 6 %) et totalise ainsi 1 milliard 101 millions de francs.

L'excédent net de l'exercice a été de 3.5 millions de francs. Ce bénéfice a été versé intégralement aux réserves qui s'élèvent ainsi à 49 millions de francs.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des Caisses a été de 2 milliards 321 millions, soit 231 millions de plus que pendant l'année précédente.

Ces résultats sont particulièrement remarquables et dignes de procurer une légitime satisfaction à tous les raiffeisenistes. Cette heureuse évolution a été favorisée par la conjoncture économique agricole qui est restée en général bonne, ainsi que par la popularité et la confiance dont les organisations Raiffeisen, institutions d'entraide et d'autofinancement rural, sont partout de plus en plus l'objet.

La spiritualité de l'effort personnel et de l'entraide coopérative

Si l'association coopérative remonte en réalité au début de l'histoire humaine, ce n'est toutefois qu'au cours des cent dernières années qu'elle est devenue un élément organique important de la vie économique. Il est vrai qu'au moyen âge déjà un rôle marquant était attribué aux coopératives du marché et aux corporations. Mais on avait affaire alors à des institutions de droit public imposées plutôt qu'à des coopératives selon la conception moderne, c'est-à-dire fondées sur l'adhésion libre, sur l'effort personnel et l'action commune. Sur le champ de bataille économique, on voit maintenant partout les organisations coopératives lutter pour la défense des intérêts des économiquement faibles contre l'emprise du capitalisme égoïste. L'idée de base de la coopérative est admirablement symbolisée par le faisceau de verges, que l'on brise facilement en les prenant une à une mais que l'on ne peut plus rompre dès qu'elles sont assemblées. Sur le plan économique, la coopérative lie également les faibles forces individuelles en un faisceau solide et résistant. Ce lien coopératif n'est pas matériel, mais spirituel. Il est une contexture de la connaissance et de la compréhension de l'idée coopérative ainsi que de la volonté d'effort personnel, de l'esprit de solidarité et de collaboration des membres. Une association de personnes qui ne s'imprègne pas de ces principes ne mérite pas la dénomination de coopérative. La coopération n'est pas une entreprise à but lucratif, comme c'est le cas par exemple de la société anonyme ; ses objectifs sont uniquement de « servir », de « protéger » ses sociétaires. Tout comme notre Confédération helvétique, elle repose sur des principes sociaux et éthiques. Il y a, selon Munding, deux manifestations de la volonté humaine, l'une dirigée vers le matérialisme, l'autre vers le spirituel ; la coopération est en quelque sorte la résultante, la synthèse de ces deux volontés, car elle s'inspire des deux raisons, matérielle et éthique, de l'existence.

Si l'on observe le développement de la coopération, on doit malheureusement constater trop souvent une prédominance du réalisme matériel sur le spirituel. L'évolution intérieure ne marche pas de pair avec l'évolution extérieure. On est trop porté à juger l'arbre coopératif uniquement à son rendement matériel. On ne veut que récolter. On n'a pas conscience que l'arbre coopératif s'anémie petit à petit, qu'il ne peut produire constamment des fruits en abondance que s'il est soigné, nourri, que si circule en lui la sève vivifiante qui se dégage des valeurs spirituelles des principes coopératifs fondamentaux. Tout comme nombre de citoyens ne sont plus capables de saisir le sens profond de l'idée de l'Etat démocratique fédéral parce qu'ils n'ont plus présent à l'esprit les circonstances qui ont provoqué la naissance de la Confédération, nombre de coopérateurs malheureusement aussi ne sont plus aujourd'hui de véritables militants de la cause coopérative parce qu'ils méconnaissent les événements des années 1870/1880, où la crise agricole contraignit les paysans à bander leurs dernières énergies individuelles, à s'aider mutuellement, l'association coopérative étant alors la seule bouée de sauvetage qui s'offrait à eux. Et même si l'on se remémore ces péripéties douloureuses de l'histoire paysanne, on est facilement porté à considérer que ces temps sont révolus, sans réfléchir à ce que serait la situation actuelle de l'agriculture sans les

associations coopératives. On peut appliquer à la coopérative rurale cette forte pensée de Schopenhauer: « Nous devrions parfois considérer ce que nous avons le privilège de posséder en prenant la peine de nous représenter ce qu'il adviendrait si nous le perdions, car généralement seule la perte d'une chose nous permet d'en apprécier sa réelle valeur ».

Au cours des soixante dernières années la coopération agricole a pris un important développement en largeur. Moins réjouissant est en revanche, malheureusement, son développement en profondeur, c'est-à-dire sa pénétration dans les esprits et dans les cœurs. Dans une conférence prononcée en 1878, le professeur Dr A. Kraemer proclamait : « L'association coopérative éduque l'homme, elle l'élève non seulement économiquement mais elle le rend encore plus circonspect, plus diligent, plus énergique, plus économe et par là elle augmente son bien-être ; elle lui donne davantage de liberté et d'indépendance, elle éveille son sens de l'action pour le bien commun, elle combat l'envie, la jalousie, la méfiance, le profit abusif ». Il y a également de cela soixante ans environ le professeur Dr Jul. Blatter énonçait cette sentence : « L'initiative personnelle et l'entraide coopérative créent des hommes valeureux, des camarades, des amis ; elles réchauffent les cœurs, stimulent l'esprit d'entreprise ; l'aide de l'Etat au contraire ne fait souvent que des quémandeurs ternes et des égoïstes ».

Ecoutons également un autre éminent pionnier de la coopération rurale, le professeur Dr E. Laur : « Le plus grand des services que la société coopérative procure au paysan consiste à développer ses facultés spirituelles. L'esprit coopératif fait pénétrer en son cœur le sentiment de la solidarité au lieu de l'égoïsme, l'amour du prochain au lieu de la jalousie ; il extirpe l'envie qu'il remplace par la satisfaction d'aider le voisin et la communauté ».

De semblables profondes paroles n'ont plus aujourd'hui la force de pénétration, la même résonance qu'autrefois. Elles ne rencontrent fréquemment qu'un faible écho, l'intérêt s'oriente surtout vers le côté matériel, vers les résultats tangibles.

Tant que l'agriculture doit demander aide et protection de l'Etat, la population rurale doit faire l'impossible pour assurer son existence par ses propres moyens. Avec raison le professeur Laur désigne la coopération comme l'une des colonnes maîtresses de l'édifice économique rural moderne. Or, la coopération agricole n'a pas atteint le maximum de ses possibilités de réalisations. Elle est susceptible de performances plus importantes encore. Pour cela, elle doit mettre en valeur ses forces spirituelles et morales. Dans le *Paysan suisse* on pouvait lire dernièrement le passage suivant traitant de l'action propagandiste en faveur de la coopération rurale : « Au moyen des écoles supérieures populaires le danois Grundtvig a rénové, « éveillé » la paysannerie danoise. Ces universités populaires sont avant tout des écoles de la vie et « pour la vie » ; leur but primordial n'est pas l'enseignement scientifique et technique mais l'éducation intérieure, ce qu'on pourrait appeler la formation du cœur. Malgré cela, ou plutôt à cause de l'agriculture danoise a réalisé de véritables performances et fait de ses coopératives diverses, depuis la crise des années 1880, des instruments particulièrement efficaces d'action personnelle et d'aide mutuelle.

Dans le *Schweiz. Konsum-Verein* (N° 48 de l'année 1936), le Dr B. Jaeggi, un éminent pionnier de la cause coopérative, observe : « La coopération est un problème d'éducation. Dans la mesure où elle parviendra à réaliser ses objectifs éthiques dans des cercles étendus de la population, elle contribuera heureusement à faire progresser l'humanité et à l'amener à toute la perfection possible ».

L'idée coopérative est encore insuffisamment diffusée et imprégnée, notamment dans les milieux paysans. Dans le canton de Zurich, le plan d'enseignement des cours universitaires populaires ne réserve pas assez de place aux problèmes éthiques et sociaux. Ne serait-ce par exemple pas intéressant et utile, à ces occasions, de faire connaître également dans les milieux paysans l'activité d'un Pestalozzi, le promoteur de l'éducation coopérative ancrée sur l'effort personnel et l'entraide. Les problèmes de la coopération devraient également figurer sur le plan d'enseignement des écoles d'agriculture et des cours complémentaires de perfectionnement. Evidemment, les piliers principaux de l'éducation coopérative seront naturellement avant tout les coopératives locales. Nombre de celles-ci ont compris cela et organisent durant l'hiver des conférences ou des manifestations dédiées non seulement au divertissement, mais encore à l'éducation populaire. D'autres coopératives, malheureusement, ne font encore rien ou pas assez sur ce plan. Certes, nous savons pertinemment que les Fédérations agricoles ont souvent de la peine à satisfaire aux demandes de conférences qui leur sont adressées, cela parce qu'elles ne disposent que d'un nombre limité de conférenciers, cette activité spéciale de la Fédération ne reposant généralement que sur les épaules de quelques personnes. Aussi peut-on se demander s'il ne conviendrait pas, en certaines circonstances, de recourir aux services de nos professeurs d'écoles d'agriculture, comme cela s'est déjà fait. Etant fréquemment appelés à fonctionner comme conseillers d'exploitations agricoles, ces professeurs ont certainement eu ainsi l'occasion de se rendre compte de la haute importance de la coopération, véritable vitamine de l'économie rurale, et de son heureuse influence sur chaque exploitation individuelle. Nous avons du reste la conviction que ces professeurs éprouveraient de la satisfaction à collaborer activement à une diffusion toujours plus étendue et profonde de l'idée coopérative. D'autre part, il est désirable également que la presse technique agricole mette en valeur la mission éducative de la coopération. Enfin, les milieux dirigeants des associations agricoles auront toujours à cœur de cultiver chez elles la spiritualité de l'idée qui seule rend la coopération agissante et fructueuse : L'esprit de coopération doit devenir un grand foyer rayonnant au centre même de la vie spirituelle.

Dr J. Hofmann.

(Traduit du *Der Genossenschafter,* Winterthour.)

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

D'importants événements se sont déroulés ces derniers temps sur la scène politique internationale.

Il y a eu le pacte d'amitié entre la Grèce, la Turquie et la Yougoslavie destiné à renforcer la défense politique, économique et probablement bientôt militaire de ces Etats balcaniques toujours particulièrement exposés. En Perse, de nouveaux remous se sont produits, provoqués par une tension entre le shah et son ministre Mossadeq ; espérons qu'il en résultera une amélioration de la situation critique actuelle de ce pays. A Rome s'est déroulée également une conférence des six Etats de l'Europe occidentale, réunion qui a mis en évidence des divergences d'opinions qui ne sont guère propres à faciliter la ratification des traités de défense commune européenne. Enfin, il y a eu la mort du dictateur Staline et son remplacement immédiat par Malenkov qui assurera dorénavant la direction du communisme mondial.

Quelles seront les répercussions de ces différents événements pour le développement de la paix mondiale ? Il est hasardeux d'émettre des pronostics. L'avenir le montrera.

Sur le plan économique, l'événement le plus marquant a été la création, le 10 février 1953, de la communauté européenne charbon-acier. Ce sont de nobles intentions qui ont présidé à la naissance de cette institution internationale, la première sur le continent qui est investie de droits souverains. Souhaitons qu'elle fasse preuve de tout le discernement voulu dans l'exercice de ses pouvoirs et qu'elle s'efforce aussi de remplir les tâches qui lui sont dévolues en tenant compte des intérêts de l'Europe tout entière, sans négliger ceux des pays demeurés en dehors de cette nouvelle entité économique. Quels seront les problèmes concrets qui se poseront à notre pays ensuite des modifications que va subir le marché européen du charbon et de l'acier ? Ils dépendent de différentes contingences qui, à l'heure présente, sont encore autant d'inconnues. Mais ces problèmes sont de telle importance que le Conseil fédéral s'est fait représenter auprès de l'autorité supérieure de cette communauté d'intérêts, afin d'en suivre attentivement les développements quant aux conséquences qu'ils pourront avoir sur l'économie de notre pays.

L'économie suisse reste toujours sous le signe de la prospérité. Elle continue à connaître pour ainsi dire le plein emploi. Le nombre des chômeurs a bien quelque peu augmenté mais cela en raison surtout de la saison hivernale ; une amélioration interviendra certainement dès que les beaux jours permettront une reprise des travaux de construction. Le bilan de nos échanges commerciaux avec l'étranger a de nouveau bouclé, en février, par un solde de 27,8 millions en notre faveur ; les importations, comparativement au mois précédent, ont diminué de 17,6 millions et ont atteint 362,4 millions de francs, alors que les importations enregistraient une plus-value de l'ordre de 22,8 millions pour totaliser 391,1 millions de francs.

Sur le *marché de l'argent et des capitaux* la liquidité reste considérable et a même tendance à s'accentuer encore. Les nouvelles émissions d'emprunts publiques connaissent toutes le succès. En bourse, la demande de valeurs de placement continue à l'emporter fortement sur l'offre et les obligations et bons de caisse des bons établissements de crédit sont également très recherchés. Les avoirs à vue à la Banque nationale se montaient à 1 milliard 676 millions de francs au 31 mars, contre 1 milliard 454 millions à fin 1952.

La constellation actuelle du marché entraîne une pression pour ainsi dire continuelle sur les taux d'intérêt créancier. C'est ainsi qu'en bourse le rendement (calculé en tenant compte de la date de remboursement) des principaux titres d'emprunts fédéraux dits «témoins» a fléchi jusqu'à 2,46 % alors qu'il oscillait encore autour de 2,70 % vers la fin de l'année dernière. Par ailleurs, la Confédération place sur le marché des bons du trésor à 1 3/8 % à un an de terme et à 1 5/8 à deux ans de terme.

Les Caisses Raiffeisen suivront attentivement l'évolution actuelle et reconsidérerons au besoin leurs taux créanciers. L'émission de nouvelles obligations notamment ne se fera plus qu'à 2 ¾—3 % au maximum (ce dernier taux n'étant même plus attribué qu'en cas de conversion). Les taux usuels de la caisse d'épargne resteront de 2 ¼—2 ½ % et ceux du compte courant de 1 à 1 ½ %. Les Caisses continueront naturellement à accepter les dépôts provenant de leur circonscription ; en revanche les offres de capitaux qui leur parviennent du dehors seront écartées.

De la nature des cases hypothécaires en matière de gage immobilier

Le principe des cases hypothécaires est réglé principalement par les articles 813 et 814 du Code civil suisse, dont voici la teneur :

Art. 813

La garantie fournie par le gage immobilier est attachée à la case hypothécaire que lui assigne l'inscription. Des droits de gage peuvent être constitués en deuxième rang ou en rang quelconque, moyennant que le montant par lequel ils sont primés soit indiqué dans l'inscription.

Art. 814

Lorsque des gages de rang différent sont constitués sur un immeuble, la radiation de l'un d'eux ne fait pas avancer le créancier postérieur dans la case libre.

Le propriétaire a la faculté de constituer un nouveau droit de gage en lieu et place de celui qui a été radié.

Les conventions donnant aux créanciers postérieurs le droit de profiter des cases libres n'ont d'effet réel que si elles sont annotées au Registre foncier.

*

Le Code civil suisse consacre donc, aux termes des articles 813 et suivants, le principe moderne des *cases hypothécaires fixes,* contrairement à ce que prescrivaient, sous l'ancien régime, la plupart des lois cantonales où, si la première hypothèque était éteinte, la deuxième avançait et en prenait le rang. On peut déroger toutefois conventionnellement au principe consacré par le Code civil actuel, mais une semblable convention n'est cependant opposable aux tiers qu'après son annotation au Registre foncier.

Donc, les cases hypothécaires peuvent être de deux natures :

a) hypothèque en case fixe (régime ordinaire) ;

b) hypothèque avec droit de profiter des cases libres (régime spécial ensuite de convention inscrite).

Il convient encore d'ajouter qu'à côté du droit conventionnel, il y a encore un *droit légal de profiter des cases libres,* dont les effets s'exercent en cas de réalisation du gage (art. 815 et 821, al. 3 du C.C.S.). En effet, lorsqu'un droit de gage a été constitué en rang postérieur et qu'il n'en existe pas d'autre qui le prime, ou que le débiteur n'a pas disposé d'une case de rang antérieure ou que la créance antérieure n'atteint pas le montant inscrit, le prix de l'immeuble est, en cas de réalisation, attribué aux créanciers garantis, selon leur rang, et sans égards aux cases libres.

Ces principes fondamentaux énoncés, *on doit donc admettre qu'une case hypothécaire régulièrement inscrite peut être utilisée librement tant qu'elle n'est pas radiée.* De ce fait le créancier d'un titre hypothécaire en premier rang dont le montant a été diminué ou remboursé totalement peut parfaitement, tant que l'hypothèque n'a pas été radiée au Registre foncier, faire de nouvelles avances au débiteur et ramener de nouveau plus tard le montant de son prêt au chiffre initial sans qu'il soit aucunement tenu d'en informer les créanciers des titres hypothécaires de rang postérieur, même s'ils se sont réservés le droit de profiter des cases libres. Cette conception fait règle aussi dans le cas des obligations hypothécaires amortissables (système de l'annuité). Le créancier du titre premier rang peut parfaitement surseoir aux amortissements convenus, modifier ces derniers, ou encore élever de nouveau le montant de la créance au chiffre initial tant que le droit de gage n'a pas été, partiellement ou totalement, régulièrement radié au Registre foncier. Le simple fait d'annoncer la réduction d'une créance au Registre foncier n'a pas pour conséquence de supprimer les droits résultant du gage initial encore régulièrement inscrit.

A noter également qu'en cas de radiation de la charge antérieure au Registre foncier, l'hypothèque de rang postérieur

bénéficiant du droit de profiter des cases libres n'avance pas automatiquement dans la case hypothécaire devenue libre, en ce sens que le préposé au Registre foncier procède de lui-même à cet avancement de rang après avoir effectué la radiation des charges antérieures. Pour qu'une modification de rang puisse intervenir au Registre foncier, il faut encore le consentement du propriétaire actuel des immeubles hypothéqués, consentement donné sous forme d'une déclaration écrite. Malgré son inscription au Registre foncier, le droit de profiter des cases libres reste un droit personnel qui ne fait uniquement que d'attribuer au créancier bénéficiant de ce droit la faculté de demander au propriétaire de l'immeuble, cas échéant et si les circonstances permettent l'avancement de rang, de consentir à ce que son droit de gage avance dans la case hypothécaire devenue libre, c'est-à-dire de demander au propriétaire des immeubles qu'il remplisse la promesse qui repose dans le droit de profiter des cases libres.

Si une charge hypothécaire est radiée au Registre foncier et qu'il y ait des hypothèques postérieures avec droit de profiter des cases libres, le préposé au Registre foncier est seulement tenu d'aviser les créanciers de cette radiation. Si les créanciers veulent exercer leur droit de profiter des cases libres, ils devront inviter le propriétaire des immeubles hypothéqués à requérir la modification de rang en conséquence au Registre foncier. Si le propriétaire des immeubles refuse d'obtempérer à la demande des créanciers, la modification de rang peut être obtenue par la voie d'une plainte judiciaire.

En cas de radiation d'une charge hypothécaire sur des immeubles grevés encore de charges postérieures bénéficiant du droit de profiter des cases libres, le préposé au Registre foncier ne peut pas inscrire la « case réservée » ou procéder à l'inscription d'une nouvelle charge dans la case devenue inoccupée sans le consentement écrit des créanciers des titres de rangs postérieurs bénéficiant du droit de profiter des cases libres.

Ce sont là en somme les seules différences de privilèges entre une créance bénéficiant du droit de profiter des cases libres et d'une créance ne bénéficiant pas de ce droit.

En fait, ce droit de profiter des cases libres n'a donc pas l'importance pratique que d'aucuns veulent lui attribuer. On rencontre en effet communément l'opinion erronée que le droit de profiter des cases libres fait avancer automatiquement l'hypothèque lorsque des amortissements partiels ou totaux interviennent sur les titres antérieurs. Que de fois, à l'occasion de l'évaluation de la valeur d'une hypothèque second rang, n'entend-on pas dire: « L'hypothèque est aujourd'hui suffisante, le titre premier rang ayant été fortement amorti ». Nous venons de voir que cette conception est absolument fausse.

Etant donné la jurisprudence actuelle en matière de gage immobilier et les méthodes de crédit hypothécaire qui sont de plus en plus adoptées par les établissements de crédit foncier et les banques cantonales, il importe aussi, auprès de nos Caisses, de s'appliquer à donner un caractère définitif aux titres hypothécaires qui sont créés, en adoptant si possible la forme de la cédule hypothécaire, et en observant les règles fondamentales suivantes :

a) constitution du titre hypothécaire premier rang jusqu'à concurrence des deux tiers au maximum de la taxe vénale des immeubles affectés en garanties ;

b) constitution éventuellement de titres hypothécaires de rangs postérieurs avec garanties complémentaires sous forme de nantissement ou de cautionnement.

On obtiendra de cette façon une stabilisation et une sécurité des engagements résultant du crédit immobilier, et le créancier comme le débiteur tireront d'appréciables avantages de cette situation.

L'aisance et l'indépendance par l'épargne

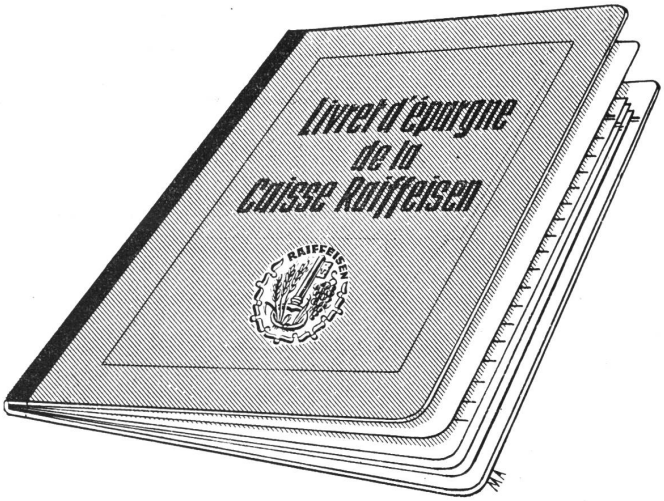

Epargner à la Caisse Raiffeisen, *c'est*

s'assurer la sécurité

jouir d'un taux favorable

bénéficier de la commodité

servir l'économie locale

L'ACTIVITÉ DE FONDATION

Un renouveau de fondation semble prendre son essor cette année en Suisse romande. En effet, après l'annonce de la création de la Caisse vaudoise de Mies, en janvier, voici que, coup sur coup, deux autres voient le jour au Jura, à *Souboz* et à *Asuel,* celles-ci suivant d'ailleurs de près leur sœur cadette jurassienne de Tramelan, fondée en décembre dernier.

L'idyllique village de *Souboz,* qui ne compte pas 200 âmes, est coquettement juché tout au haut du Petit Val, au centre du Jura. On y arrive de Moutier par la route qui monte vers l'ouest, par Perrefitte, entre le Moron et la Montagne de Moutier. Il domine fièrement la sortie des gorges sauvages du Pichoux, non loin de ce qui fut, jadis, le foyer de science de l'Abbaye de Bellelay. La commune comprend encore le hameau des Ecorcheresses et quelques fermes isolées.

Il y a 30 ans déjà, le jeune instituteur Jules-Fréd. Gueisbuhler, tout soucieux des besoins de la population campagnarde avec laquelle il avait lié son sort et tout prompt à s'enflammer pour les idées nouvelles, avait entendu parler des Caisses Raiffeisen. S'étant adressé à l'Union de Saint-Gall, il en avait obtenu la documentation nécessaire qui n'avait fait que le convaincre de ce qu'il avait pressenti comme œuvre utile à son village. Confiant en lui-même, il se présenta chez le pasteur de la paroisse, lui confia ses espoirs et lui remit la documentation pour étude. Il ne trouva malheureusement aucun écho... et dut abandonner un projet cher à son cœur.

Les ans ont passé mais n'avaient pas éteint la flamme. Le pionnier n'avait pas perdu espoir et veillait. Ayant entendu quelques échos favorables, il saisit la balle au bond, s'entoura de quelques promoteurs dont M. Walter Luder, agriculteur, puis fit appel à son vieil ami en pédagogie, actuellement à l'Union suisse, M. Froidevaux, reviseur. Le succès était cette fois-ci assuré.

Lors de la séance d'orientation du 25 février, 35 citoyens sur 60 électeurs que compte la commune étaient présents. 25 signèrent séance tenante la déclaration d'adhésion, après avoir pris résolument la décision de principe de mettre sur pied la Caisse Raiffeisen locale. Une semaine plus tard, les mêmes adhérents se retrouvaient dans la même salle de l'école avec le même représentant de l'Union de Saint-Gall. pour l'assemblée constitutive. Les actes officiels de fondation furent accomplis dans le meilleur esprit constructif, tous les acteurs étant épris du sentiment de doter la commune d'une œuvre éminemment utile.

Procédant à la constitution de ses organes, l'assemblée appela à la présidence du Comité de direction *M. René Carnal,* agriculteur aux Ecorcheresses et à celle du Conseil de surveillance *M. Walter Luder,* agriculteur à Souboz. Elle confia la délicate fonction de caissier à *M. Ariste Carnal,* jeune fils du buraliste postal. Le dévoué instituteur, M. J.-F. Gueisbuhler, se chargea du secrétariat du Comité de direction, heureux de collaborer à l'œuvre et de veiller à ses premiers pas. L'équipe des dirigeants fait bien augurer de l'avenir.

* * *

Asuel, agreste commune jurassienne nichée au pied nord du Mont-Terrible. C'est là-haut sur cette montagne et sur le territoire même d'Asuel que se trouve le fameux point stratégique des Rangiers où fut érigé le monument national *La Sentinelle des Rangiers* que tous les soldats des « Mobs » 1914-18 connaissent. On en descend tout droit par la Malcôte vers Asuel pour entrer dans la riante Ajoie. Avec la commune de Pleujouse, les deux villages constituent la paroisse d'Asuel qui compte quelque 350 habitants. Le château de Pleujouse, agrippé au rocher, domine l'entrée du village tandis que celui d'Asuel, sur la colline verdoyante, ne dresse plus que les ruines de sa tour carrée. Tous deux rappellent un passé glorieux.

Il y a près d'une quarantaine d'années, le chef de la paroisse, M. l'abbé Girardin, avait voulu la doter de son propre institut de crédit rural dont on parlait à l'époque. La question n'était cependant pas encore mûrie et l'essai n'eut pas de suite parce que pas posé sur le bon plan. Les conditions favorables se trouvant aujourd'hui réunies, il ne fallait pas manquer l'occasion de passer à l'action. Et ce fut aisé puisqu'autorités religieuses et civiles s'étaient donné la main pour prendre l'initiative sous l'impulsion du président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, M. Sylvain Michel, député à Courtedoux, et du reviseur de l'Union suisse, M. Froidevaux.

Une séance d'orientation eut lieu le dimanche 8 mars avec la participation des deux militants raiffeisenistes précités. Elle fut dirigée par le curé de la paroisse, M. l'abbé Marer, lui-même ancien président du Conseil de surveillance de la Caisse Raiffeisen des Bois et qu'appuyait énergiquement le sympathique maire de la commune d'Asuel, M. Alcide Jobin, député. Cette assemblée eut plein succès et les sympathisants se retrouvèrent le mercredi 18 mars pour l'assemblée constitutive à laquelle participait le même délégué de l'Union.

Les organes de la Caisse furent ainsi constitués par les vingt membres fondateurs : *M. Bernard Schaffner,* à la présidence du Comité de direction, et *M. Joseph Stadelmann* à celle du Conseil de surveillance. Par un choix heureux, la gérance de la Caisse fut confiée à *M. Albin Rérat,* instituteur.

L'Union suisse accueille chaleureusement les deux Caisses nouvellement venues au sein des 950 Caisses affiliées et leur souhaite bonne chance et fructueuse mission. Pour sa part, et avec la Caisse de Tramelan, la Fédération jurassienne est heureuse d'inscrire ainsi à son actif trois nouvelles fondations pour ces derniers mois. A qui le tour ?

Fx.

La vie des Caisses affiliées

Grolley (Fribourg)

Au jubilé des 25 ans d'activité

Lorsqu'un membre de la communauté est en fête, toute la famille villageoise communie aux sources de la même joie. C'est bien ce caractère de fête familiale qu'a revêtu la commémoration du 25e anniversaire de la fondation de la Caisse Raiffeisen de Grolley. En effet, toute la commune y a pris part en ce dimanche de vive froidure du 15 février : autorités paroissiales, communales et scolaires, sociétés locales de musique et de chant entouraient les membres des Conseils de la Caisse jubilaire et ses 63 sociétaires. Des invités s'étaient joints à la cohorte des gens du lieu : le président de la Fédération fribourgeoise romande des Caisses Raiffeisen, M. le doyen Monnard, de Marly, le préfet du district de la Sarine, M. Renevey, de Fribourg, le délégué de l'Union Raiffeisen suisse, M. Froidevaux, les représentants des Caisses voisines de Belfaux, de Courtion, de Léchelles et de Ponthaux.

La journée devait commencer à l'Office divin du matin par un acte de reconnaissance envers la Providence et une prière à l'intention des fondateurs et membres défunts. Au prône, le prédicateur du jour, *M. le doyen Monnard,* associa les fidèles de la paroisse à la célébration de l'événement et, dans un sermon de circonstance, développa la parole du Christ : « Nul ne peut servir deux maîtres, Dieu et l'argent ». Commentant encore la parabole du jeune homme riche, il fit ressortir le sens et l'esprit de la richesse, de l'usage légitime et chrétien de l'argent. C'est de cet esprit qu'étaient animés les fondateurs de la Caisse locale qui voulaient délivrer les paroissiens de l'usure des mauvais riches. En ce jour de fête, mais aussi de méditation, l'éminent prédicateur convia tous les assistants à faire leur examen de conscience : où en sommes-nous personnellement dans l'usage de l'argent ? Esprit de charité, entraide et effort personnel doivent guider nos actes pour le bien commun et pour le règne de Dieu et de Sa justice.

La manifestation jubilaire avait été préparée par la publication d'une plaquette de fête artistiquement présentée et remise à chaque famille raiffeiseniste. Cette notice historique avec statistique rappelle fort à propos les caractères distinctifs de l'esprit Raiffeisen et met spécialement en relief le côté moral et social de l'œuvre. Les auteurs de ce livret méritent les plus vifs éloges.

Il n'en fallait pas plus pour créer l'ambiance nécessaire au succès d'une telle manifestation raiffeiseniste. Ce fut, en effet, une journée pleine d'enthousiasme, la journée du souvenir et de la reconnaissance, une journée de promesses.

* * *

De l'église paroissiale, les sociétaires se rendent directement à l'Hôtel de la Gare pour répondre à la convocation à la 25e assemblée générale ordinaire. Il est 10 h. 30 lorsque le président, *M. Fernand Page,* syndic et député, ouvre la séance administrative dans la magnifique grande salle décorée avec goût. Ayant une délicate attention pour chacun, il salue les hôtes et les sociétaires et, en termes élevés, prononce de fortes paroles d'ouverture avant de passer à la liquidation de l'ordre du jour statutaire.

Le secrétaire de direction, *M. Isidore Jaquet*, mérite une mention particulière pour la clarté et la précision dans la présentation du procès-verbal de la dernière assemblée. Les trois rapports des organes dirigeants, celui du président de direction, *M. Fernand Page,* l'exposé du caissier, *M. Joseph Cuenet,* comme aussi le rapport du président de l'organe de contrôle, *M. Joseph Schrœter,* tous trois de haute tenue, donnent un ton solennel à l'assemblée. Ayant exposé l'accomplissement du mandat des organes responsables, chaque mandataire s'étend encore sur l'événement historique du jour complétant d'heureuse manière les enseignements du livret de fête.

Pour qu'une assemblée jubilaire porte la plénitude de ses fruits, il convient de profiter de la présence de toute la famille raiffeiseniste pour rappeler l'esprit des fondateurs et la mission qu'ils ont assignée à la Caisse : en un mot, il faut apporter le message Raiffeisen, rappeler les principes qui sont à la base de la coopération rurale dans le domaine de l'épargne et du crédit. C'est à un professionnel en la matière qu'on a fait appel pour cette tâche, *M. Géo Froidevaux,* reviseur de l'Union. Il fixe la place de la Caisse Raiffeisen au sein de la communauté villageoise autonome, brosse brièvement le programme d'action raiffeiseniste, puis marque les réalisations du mouvement Raiffeisen suisse comme témoignage de la valeur de sa doctrine.

La distribution de l'intérêt des parts sociales termine cette instructive assemblée.

* * *

Il est midi. Par groupe, les participants dégustent un excellent apéritif qui va délier les langues et mettre les cœurs en liesse. Mais les tables fleuries appellent les convives au repas en commun finement servi et arrosé de bons crus. C'est la manifestation jubilaire qui commence. Elle sera tout du long agrémentée des productions de choix d'une fanfare bien en forme et du chœur d'hommes sous l'experte direction de l'instituteur, *M. Moret.* Ce régal musical encadrera des fusées oratoires du meilleur goût.

A tout seigneur tout honneur ! C'est le président de la Caisse locale, *M. Fernand Page,* qui, avec la distinction qu'on lui connaît, ouvre les feux par un vibrant salut de bienvenue. Puis, au titre de syndic de Grolley, il relève les services rendus par la Caisse locale et rend un hommage particulier aux pionniers qui ont doté la commune d'une œuvre aussi utile. Il a une pensée pour les fondateurs disparus et félicite ceux qui ont l'honneur et la joie de vivre ces heures de fierté après 25 ans de collaboration fidèle. Vivement ovationnés, ces fondateurs sont encore l'objet d'une gentille attention. Puis, sur proposition du président, le capitaine *Louis Mottas* est promu au grade de major de table. Celui-ci, qui s'acquittera avec aisance et élégance de sa tâche, prend martialement la direction des opérations. Il prononce un vibrant toast à l'honneur des Caisses Raiffeisen qui, sans bruit, sans esprit de lucre ni de concurrence, chacune dans son secteur bien délimité, se mettent au service des populations rurales laborieuses. Et successivement, il donnera la parole aux personnalités invitées.

C'est d'abord *M. le doyen Monnard,* président de la Fédération fribourgeoise romande, qui apporte le message des raiffeisenistes du canton avec leurs félicitations et leurs vœux. Rappelant que la Caisse de Grolley fut l'œuvre du curé de la paroisse encouragé et secondé par l'abbé Raemy, le pionnier fribourgeois des Caisses Raiffeisen, il en fait ressortir le rôle éducatif et social, souligne l'esprit de dévouement qu'elle exige de ses dirigeants et la joie que ceux-ci trouvent à l'accomplissement de leur tâche au profit de la communauté. Ayant rompu une lance en faveur de la propagation de l'esprit d'économie parmi la jeunesse, il invite la Caisse jubilaire à poursuivre sa mission pour le progrès matériel et spirituel de la paroisse.

Au nom de l'Union centrale suisse, qui célèbre aussi les 25 ans de fructueuse collaboration avec la Caisse jubilaire, le reviseur *M. G. Froidevaux* présente les félicitations et les souhaits des 950 Caisses affiliées à leur sœur en fête. Avec des paroles bien senties, il lui offre le diplôme d'honneur traditionnel et lui adresse les plus vifs encouragements à la conquête de succès futurs.

M. Joseph Barras, juge de paix et président de la Caisse de Belfaux, se fait le porte-parole des Caisses voisines invitées. Il adresse à la Caisse en fête des souhaits de prospérité pour l'avenir, convaincu qu'il est qu'aucun plafond ne saurait limiter la marche d'une institution forte de la confiance de tous, d'une institution qui s'élève et qui fait naître l'espoir.

Le préfet du district, *M. Marcel Renevey,* marque encore la joie du magistrat à participer à la vie de ses administrés, à prendre part à leur joie comme à leur peine. Il apporte ses compliments aux citoyens émérites qui ont créé l'œuvre, à ceux qui ont reçu le flambeau au service de la chose publique. Distribuant encouragements et félicitations, il lève son verre au développement fécond de la Caisse de Grolley.

On entend encore un ancien, l'ancien syndic *Jean Jaquet,* qui se fait l'interprète des fondateurs et de tous les sociétaires pour traduire leur joie. Des messages de sympathie arrivent également d'amis absents. Et l'heure de la clôture sonne trop tôt alors que des flots d'harmonie retentissent et que les chants du terroir expriment la saine satisfaction et le bonheur d'une population consciente des tâches issues de la défense de son autonomie sur le plan du village.

Fx.

Veyrier (Genève)

† JULES-EDOUARD GOTTRET

ancien conseiller national
président du Conseil de surveillance

Un mauvais sort s'est acharné sur la Caisse de Veyrier puisque, en un an, elle a perdu trois de ses dirigeants. Ce fut d'abord M. Adrien Gottret, membre dévoué et ponctuel du Conseil de surveillance, puis, l'automne dernier, le président particulièrement actif et qualifié qu'était Ferdinand Gaillard et au début de cette année 1953, c'est son vénérable doyen, M. Jules-Edouard Gottret, président du Conseil de surveillance qui décède subitement à l'âge de 88 ans, ayant gardé jusqu'à la fin sa vigueur physique et sa lucidité intellectuelle.

M. J.-Ed. Gottret fut une des personnalités les plus marquantes de la campagne genevoise. Il avait été 25 ans maire de la grande commune de Veyrier, 25 ans député au Grand Conseil et 28 ans membre du Conseil national, dont il fut le doyen d'âge. Partout il fit preuve d'éminentes qualités : clairvoyance, intelligence profonde des problèmes et connaissance exacte de ceux-ci. Dans les nombreuses charges publiques qu'il remplit, il apportait partout le même souci de servir et de rendre service. Terrien de sentiment et de tradition, il avait une culture profonde qui lui permettait d'accéder aux plus hautes spéculations intellectuelles.

Ses jugements, mûris par une longue expérience, étaient toujours marqués du coin du bon sens et il savait prévoir les conséquences des mesures envisagées avec une justesse et une sûreté de vue remarquables.

La conscience d'accomplir strictement son devoir a marqué toute la vie de M. Gottret. Contrairement à beaucoup d'hommes politiques qui ne demandent qu'à accumuler les charges et les honneurs sans souci de savoir comment ils pourront y faire face, lui n'a jamais accepté de mandat qu'il ne fut certain de remplir pleinement. Dans tous les Conseils, et à Berne notamment, il vouera à ses fonctions le même soin et la même précision. Il fut toujours d'une assiduité exemplaire aux séances et on le citait comme modèle, mais il n'intervenait qu'à bon escient et le faisait alors avec la force et la sûreté que confère la connaissance parfaite de son sujet.

La disparition de cette personnalité de premier plan est une grande perte pour la Caisse Raiffeisen de Veyrier. En effet, bien qu'il ait exercé en ville pendant près d'un demi-siècle une profession libérale, M. J.-Ed. Gottret avait su garder le contact avec la terre.

De ses origines terriennes, il avait conservé un amour profond de notre agriculture et de ceux qui la servent. Nos paysans eurent toujours en lui un ami fidèle et un défenseur ardent et c'est pourquoi, lorsque fut fondée, en 1935, la Caisse de crédit mutuel de Veyrier, il accepta d'emblée d'en faire partie et bien qu'il eut déjà 70 ans, de remplir les fonctions de président du Conseil de surveillance, mandat qu'il remplit avec la même conscience et la même ponctualité que tous les autres. Depuis 1907, il appartenait au Conseil d'administration et au Comité de direction de la Caisse hypothécaire du canton de Genève et l'expérience qu'il avait acquise pendant de nombreuses années dans l'exercice de ces fonctions, il en fit largement bénéficier notre jeune institution, qui perd en lui le meilleur et le plus prudent des conseillers.

***

Collonge-Bellerive (Genève)

Bien trop exiguë était la grande salle du restaurant Sella à Collonge, qui accueillait nos sociétaires accourus nombreux à la 24e assemblée générale de la Caisse de Crédit mutuel. Sous la présidence de *M. Edouard Martin,* du Comité de direction, l'assistance écouta avec une attention soutenue le développement des divers postes de l'ordre du jour. Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, fort bien rédigé par M. François Berger, secrétaire, ce fut l'audition des copieux rapports du Comité de direction et du Conseil de surveillance présidé par M. Emile Falquet. Le compte rendu financier de notre jeune et sympathique caissier, M. Albert Falquet, fut plein d'enseignements et démontra des progrès sensibles sur tous les postes. Qu'on en juge plutôt :

Sociétaires : 81 ; roulement : 1,6 million de francs en 96 opérations; bilan: 613 435 fr. 90; bénéfice : 2524 fr. 15, portant les réserves à 20 613 fr. 10.

Toutes les classes sociales participent à la vie de notre petite banque villageoise qui rend ainsi, d'année en année, les plus grands services. Un seul point noir : le manque de liquidité qui empêche parfois des prêts importants et rémunérateurs. Aussi, afin de favoriser l'épargne et d'attirer l'eau au moulin Raiffeisen, il a été décidé d'allouer un intérêt de 2 ¾ % aux dépôts jusqu'à 5 000 francs.

Après le paiement de l'intérêt de la part d'affaire, chacun fit honneur au verre de l'amitié offert par le Comité de direction. Puis, au gré des conversations, on parla beaucoup de l'assemblée générale de 1954, qui marquera d'une façon spéciale le 25e anniversaire de la Caisse.

M. L.

Genthod-Bellevue (Genève)

Comme d'habitude en février, l'assemblée générale annuelle de notre Caisse s'est tenue le 19 de ce mois, à 20 h. 30, dans l'accueillante salle du Carénage de Port-Gitana, à Bellevue, sous l'aimable présidence de *M. Emile Girardet,* président de son Comité de direction et en présence de 38 sociétaires et sympathisants. M. Julien Leuba, maire de Genthod et membre de la société, avait tenu, bien que relevant de maladie, à honorer de sa présence la dite assemblée.

Pendant que chacun dégustait les consommations offertes comme à l'accoutumée par la Caisse et après que le procès-verbal de la dernière assemblée (lu par son auteur M. H. Baumard, secrétaire) fut adopté, l'on écouta avec grand intérêt la lecture successive des rapports du Comité de direction, du caissier et du Conseil de surveillance. Ceux-ci firent ressortir la marche ascendante de cette institution groupant 65 sociétaires, atteignant un bilan de près d'un demi million de francs avec un roulement de plus d'un million et quart de francs et bouclant avec un bénéfice net de 2143 fr. 15, portant ainsi les réserves à 13 574 francs. Il fut également souligné qu'en 1952, l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, dont notre Caisse fait partie, a marqué son 50e anniversaire et un vaste aperçu de son activité fut évoqué dans le rapport de direction.

M. Jules Aigroz, président du Conseil de surveillance, mettant ces divers rapports en discussion, ceux-ci furent adoptés à l'unanimité avec remerciements aux dirigeants et l'intérêt de 4 francs (brut) sur les parts sociales fut distribué aux sociétaires. Aux propositions individuelles, M. le maire de Genthod qui assistait pour la première fois à une de ces assemblées, se félicita de l'existence d'une telle Caisse au sein de sa commune et lui promit encore tout son appui en plus de celui déjà accordé par le dépôt de son allocation aux nouveau nés dans la commune, ainsi que d'autres fonds. M. Vionnet corrobora ces dires en marquant la bonne volonté des autorités municipales à l'égard de la Caisse. Une allusion discrète fut ensuite énoncée pour qu'à son tour la commune de Bellevue fasse de même en voulant bien lui confier quelques-uns de ses fonds.

Pour clore cette assemblée, où régna tout au long une ambiance de satisfaction du bon travail accompli en 1952 et de gratitude envers ceux qui se dévouent bénévolement, la caméra de Port-Gitana fit dérouler quelques films, dont deux en couleurs, montrant tout d'abord l'effort de l'agriculture britannique dans la modernisation de ses moyens de culture, puis le labeur patient des potiers et des dentellières de Belgique. Une fête des moissons en Amérique où, sous forme de clubs si chers aux Américains, on initie les jeunes aux travaux agricoles et ménagers et enfin l'ascension des Aiguilles du Diable dans le massif du Mont-Blanc, toutes hérissées de pics jusqu'ici inviolés, où la ténacité et l'endurance des guides de Chamonix font merveille, terminèrent d'heureuse façon cette heure captivante de projections, belle conclusion à une assemblée des plus intéressantes.

D.

Champvent (Vaud)

Lundi soir 16 février a eu lieu l'assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, M. Louis Branche, président, dans une brève allocution, rappela l'importance du crédit mutuel face à la situation économique actuelle de la société. M. Liardon, caissier, donna alors connaissance de son rapport sur les comptes de l'année écoulée. Ceux-ci atteignent un roulement de 2 millions. Le bilan au 31 décembre 1952 s'élève à 838 131 francs et le bénéfice de l'exercice se chiffre par 3547 fr. 35.

M. Robert Junod, au nom du Conseil de surveillance, par un rapport circonstancié, propose à l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés.

Ces propositions adoptées, le champ est laissé libre à M. le pasteur Glardon pour la présentation de quelques films sur le Canada et sur l'œuvre de la Croix-Rouge en Equateur à la suite d'un séisme.

Viennent ensuite la répartition aux membres de l'intérêt de leurs parts et le rapport des délégués au Congrès raiffeiseniste de 1952, à Bâle.

Plusieurs films mirent fin à la soirée.

Chardonne (Vaud)

Notre petite banque rurale a eu son assemblée samedi soir à la grande salle de Chardonne, sous la présidence de *M. Jean Forestier,* député. Il ressort de l'exposé du président que, d'une manière générale, cet établissement de crédit mutuel s'est affirmé une fois de plus et a donné de nouvelles preuves de sa vitalité. Il a contribué efficacement à l'amélioration des conditions matérielles et morales de la population villageoise.

Des remerciements sont adressés aux membres du Comité de direction, du Conseil de surveillance et spécialement à M. Auguste Goy, caissier aussi consciencieux que serviable.

M. Goy analysa successivement les diverses activités de la Caisse. Il sut rendre captivant ce résumé de chiffres qui aurait pu être fastidieux ; les sociétaires en furent vivement intéressés. Nous en extrayons les quelques renseignements suivants :

Somme du bilan : 312 406 francs. Roulement : 398 179 francs. Bénéfice de l'exercice : 803 fr. 30.

M. François Neyroud présenta le rapport du Conseil de surveillance. Les inspections, pointages, vérifications opérés par ce Conseil lui donnent la certitude que le Comité de direction et le caissier font leur devoir au plus près de leur conscience. Aussi les comptes sont-ils adoptés à l'unanimité des membres présents.

Afin de marquer le *10e anniversaire* de la fondation de la société, la séance fut suivie d'une petite collation créant une atmosphère de cordialité et de fraternité.

Rougemont (Vaud)

Forte de 94 membres, notre Caisse a eu son assemblée annuelle le 21 février à l'Hôtel Valrose.

Le président du Comité de direction, après avoir rappelé le décès de M. Samuel Yersin-Bricod, père du vice-président, M. Robert Yersin-Saugy, et celui de M. Charles Yersin-Dietrich, membre influent de la Caisse, prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en souvenir de ces chers disparus.

Il est ensuite passé à la présentation des comptes qui se résument comme suit :

Roulement : 1 592 804 fr. 10 en 1403 opérations. Bilan : 385 301 fr. 95, en augmentation de 88 183 fr. 95, au cours de l'exercice 1952. Le bénéfice net de 1250 fr. 60 est porté au fonds de réserve.

Dans leurs exposés, les présidents du Comité de direction et du Conseil de surveillance font ressortir les grandes qualités du caissier, M. Aloïs Bertholet, qui s'applique avec zèle et ponctualité à la bonne marche des affaires. Ils signalent d'autre part l'augmentation croissante des déposants qui mettent, avec raison, toute leur confiance dans l'établissement, fait particulièrement réjouissant.

Enfin, les organes administratifs spécifient dans leurs rapports que tous les intérêts débiteurs, avec les amortissements imposés, sont réglés d'une manière très satisfaisante, sans avoir jamais besoin d'user de moyens déplaisants. Comptes et rapports sur l'exercice 1952 sont approuvés à l'unanimité.

Après paiement de l'intérêt de la part sociale, la séance est levée, et chacun se retire avec le sentiment que l'action raiffeiseniste est bienfaisante au sein de la commune; sociale et désintéressée, elle rend des services appréciables au prochain.

A. B. J.

Yvonand (Vaud)

L'assemblée générale annuelle de notre Caisse a eu lieu le samedi soir 21 février, à la Salle communale, sous la présidence de *M. L. Durussel,* président du Comité de direction. Elle a réuni 108 personnes sur les 161 membres qu'elle compte actuellement.

M. G. Pidoux, secrétaire, donna lecture du procès-verbal de la séance de 1952, lequel est adopté sans discussion.

Le président donna ensuite lecture du rapport annuel du Comité de direction, exposé très circonstancié contenant de nombreux et utiles renseignements. Il y eut, l'année dernière, 4 départs compensés par 10 entrées nouvelles. Le Comité a tenu 13 séances, a examiné 24 demandes d'emprunt dont une seule a été écartée.

Les taux d'intérêt, débiteurs ou créanciers, restent quasi inchangés pour l'année en cours.

Le *Messager Raiffeisen,* organe de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen n'était remis jusqu'à maintenant qu'à quelques membres qui s'y intéressaient. A l'avenir, *il sera remis gratuitement à tous les sociétaires qui désirent le recevoir.* Excellent moyen et preuve du désir du Comité de diffuser les bienfaits de nos Caisses dans toutes les couches de la population.

Le président rappelle ensuite le 50e anniversaire de l'Union suisse.

M. E. Jaunin, caissier, commenta ensuite les comptes de l'année écoulée, dont il est à relever ce qui suit :

Le bénéfice de l'exercice de 1952 est de 7 064 fr. 95, versé au fonds de réserve, lequel atteint maintenant 96 294 fr. 84.

Le mouvement général a été de 4,8 millions pour 3239 opérations, en légère augmentation sur l'exercice précédent. Une vingtaine de sociétaires sont titulaires de comptes courants débiteurs et 83 sont bénéficiaires de prêts hypothécaires. 474 livrets d'épargne ont été remis.

M. J. Vernez, président du Conseil de surveillance, donna ensuite lecture du rapport annuel de ce Conseil, lequel conclut à l'approbation des comptes de l'exercice 1952, tels qu'ils sont présentés, avec remerciements au Comité de direction ainsi qu'au caissier, avec approbation également du versement d'un intérêt de 5 % brut sur les parts sociales. Les comptes sont approuvés sans opposition.

M. Vernez ne voudrait pas laisser passer l'occasion qui lui est offerte sans relever que notre distingué président *M. L. Durussel,* syndic estimé de notre village, vient d'accomplir sa vingt-cinquième année au sein du Comité de notre Caisse, soit en tant que caissier, secrétaire puis président de 1931 à ce jour. En même temps que de vives félicitations lui étaient adressées, un magnifique plateau en argent lui était remis, en témoignage de sa généreuse activité. Très touché de cette marque d'attention à son égard, M. Durussel remercia vivement puis commenta divers épisodes sur les débuts d'activité de notre Caisse villageoise.

Après l'opération du versement de l'intérêt des parts sociales, et selon la tradition, le verre de l'amitié accompagné de sandwiches et de confiserie, le tout généreusement offert, fut pris en commun à l'Hôtel de la Gare.

Grâce au travail fécond et désintéressé des membres des divers organismes de notre Caisse, le Crédit mutuel peut regarder l'avenir avec confiance. La reconnaissance des membres lui est acquise.

R. H.

GRUNDER la machine idéale pour toute exploitation

Le tracteur monoaxe GRUNDER Diesel

le plus économique

déjà livré et utilisé en grandes quantités. Utilisation avec plus de 18 accessoires éprouvés. Boîte à 4 vitesses avec différentiel blocable. Vitesse de 18-20 km/h. Livrable aussi avec le moteur *GRUNDER* à benzine ou pétrole qui a fait ses preuves par miliers d'exemplaires.

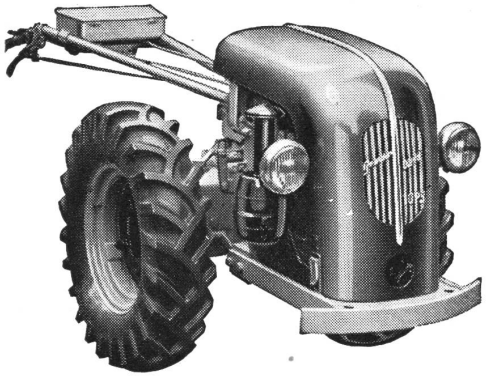

Petite faucheuse à moteur MINOR

de 6½ CV. Moteur à deux temps, 2 vitesses avant, 1 marche arrière, barre de coupe 1,40 m. Poulie pour utilisation stationnaire. — Prix à partir de Fr. 2 290.—.

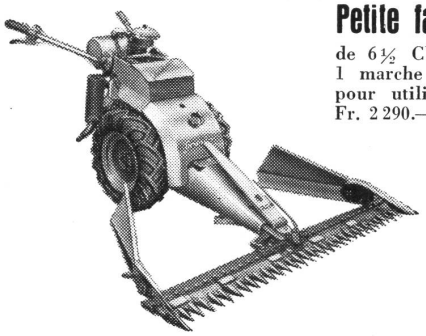

Motofaucheuse frontale PIONNIER Mod. 53

moteur de 9 CV à double piston, 4 vitesses avant, 2 marches arrière, prise de force, poulie pour utilisation stationnaire. 4ème vitesse jusqu'à 17 km. heure. Livrable au choix avec barre de coupe de 1,40, 1,60 ou 1,90 m. Freins et différentiel blocable. — Prix à partir de Fr. 3 150.—.

La marque GRUNDER est une garantie de qualité

Grunder & CIE. S.A.

Il est dans votre intérêt, avant de faire l'achat d'une machine, de vous rendre compte personnellement des avantages que vous offrent les machines *GRUNDER*.
Demandez-nous offre et prospectus ainsi qu'une démonstration chez vous dans votre domaine, sans aucun engagement pour vous.

FABRIQUE DE MACHINES BINNINGEN / BALE

Téléphone (061) 8 14 66
Chef de vente pour la Suisse Romande : *Alfred FREI*, Petit-Chêne 26, *Lausanne*

Nuvilly (Fribourg)

C'est dimanche 1er mars, dans la salle de l'Hôtel de l'Union, que se sont tenues les assises annuelles de notre institution bancaire locale, la Caisse Raiffeisen. Tous les membres, à peu d'exception près, avaient répondu à la convocation du Comité et tous suivirent les délibérations avec une attention soutenue. L'assemblée débuta par la lecture du procès-verbal rédigé avec soin par le caissier M. l'abbé Louis Overney, rév, curé de la paroisse. *M. Aloys Bondallaz,* syndic, qui dirige les débats avec beaucoup d'entregent et de compétence, donne ensuite lecture du rapport du Comité de direction. Rapport concret et objectif qui illustre d'une façon authentique l'activité utilitaire de notre Caisse. Le président constate avec joie qu'au cours de l'année 1952, trois nouvelles unités se sont unies à notre famille Raiffeisen. Notre effectif augmente d'année en année, apportant une preuve de la pleine confiance dont jouissent notre Caisse et ses dirigeants. Le Comité de direction a tenu six séances et vérifié quatre fois la caisse. Tout à l'honneur de notre caissier, le reviseur de l'Union suisse déclare que les livres sont tenus avec soin et que la comptabilité ne donne lieu à aucune remarque. Cette année, comme les années précédentes, notre Caisse n'a subi aucune perte. N'est-ce pas là un gage de bonne gestion qui devrait encourager les villageois à nous confier leurs opérations financières. Les taux en vigueur dans notre Caisse, que commente avec beaucoup d'aisance le président, s'avèrent particulièremet avantageux et avec la commodité de pouvoir traiter nos affaires au village, ils constituent les facteurs essentiels des succès obtenus.

En marge du cinquantenaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, il est de notre devoir d'adresser un hommage de gratitude à ceux qui ont œuvré et qui œuvrent encore à la tête de notre beau mouvement d'entraide. Le président termine son rapport en exprimant sa gratitude à ses collègues des deux Comités et particulièrement au dévoué caissier pour leur précieuse collaboration.

Souhaitons que notre mouvement prenne toujours plus d'essor afin qu'il serve toujours mieux la cause économique et sociale de notre cher village.

Conçu avec le souci constant d'être clair et précis, le rapport de notre caissier développe pour nous les diverses données des comptes de l'exercice écoulé. Le bilan se monte au total de 300 114 francs, accusant une augmentation de 3 019 fr. 65. Nos réserves se chiffrent par 18 680 fr. 80. Les opérations effectuées en 1952 laissent un bénéfice de 848 fr. 90. Le caissier loue l'entente cordiale, bienveillante et l'esprit de compréhension qui animent les deux Comités à son égard et il les remercie très chaleureusement.

Il appartenait à *M. Henri Bondallaz,* président du Conseil de surveillance, de présenter le rapport de cet organe. Il propose d'adopter les comptes, ce que l'assemblée s'empresse de faire.

C'est en partageant le verre de l'amitié, agrémenté de productions d'ensemble et individuelles que prit fin cette belle rencontre Raiffeisen laissant à tous une impression de confiance et d'encouragement.

A. Bd.

Hérémence (Valais)

L'assemblée générale de notre Caisse s'est tenue le 15 mars 1953, dans la salle de réunion, sous la présidence de *M. F. Mayoraz.*

Après avoir salué cordialement l'assistance et invité l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire de deux membres décédés pendant l'exercice 1952, le président présenta ensuite à l'assemblée les treize nouveaux sociétaires auxquels il souhaita la bienvenue dans la famille raiffeiseniste. Puis lecture est donnée du procès-verbal de la dernière assemblée générale qui est adopté sans modification. Dans son exposé, le président rappelle

les événements les plus saillants de l'année tant sur le plan local que national et international et passe en revue l'activité de la Caisse. Celle-ci est en réjouissant essor : l'effectif des membres passe de 228 à 236, soit une augmentation de 8 pour cette année ; le mouvement général est de 3 626 000 francs ; le bilan atteint le chiffre de 1 347 000 francs. Après avoir prélevé le montant nécessaire au paiement de l'intérêt de 5 % aux parts sociales, le bénéfice réalisé a été versé intégralement aux réserves, qui atteignent ainsi 45 800 francs.

Le caissier, M. A. Mayoraz, commente encore l'évolution du bilan. Il est tout heureux d'annoncer à l'assemblée la belle augmentation du chiffre des dépôts, la caisse d'épargne, à elle seule, ayant progressé de 240 000 francs en chiffre rond avec 48 nouveaux carnets. Il remercie les sociétaires pour la ponctualité qu'ils apportent dans l'exécution de leurs engagements, et les clients pour la confiance qu'ils témoignent à notre Caisse. Que chacun en use de plus en plus afin de la faire prospérer et maintenir ainsi pour les jours plus sombres l'argent du village au village.

Le président du Conseil de surveillance relève l'activité ponctuelle du Comité de direction et du caissier, l'exactitude des comptes et propose à l'assemblée d'accepter ces derniers et d'en donner décharge avec remerciement aux organes dirigeants, ce qui intervient à l'unanimité de l'assemblée. L'appel fait constater une forte participation, quelques membres seulement se sont fait excuser pour cause de maladie ou absence de la localité.

La partie administrative est suivie d'une partie récréative. Un vin succulent, servi avec une petite agape, a le don de délier les langues et de faire surgir un choix d'orateurs. Le chœur mixte d'Hérémence nous fit entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

A.

MOTRAC

tracteurs monoaxe

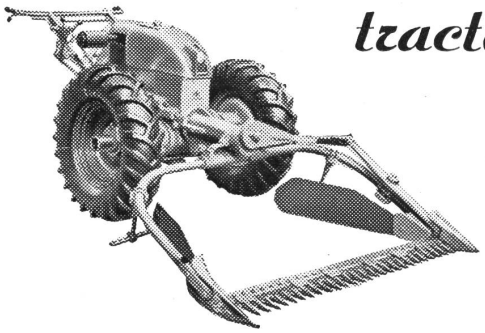

- demandés et préférés par l'agriculteur avancé en raison de leurs avantages incontestés ;
- techniquement en avance grâce à de nombreuses années de propre expérience dans la construction de tracteurs ;
- robustes et d'une longue durée de vie grâce à l'emploi de matériaux de première qualité.

Différentiel avec blocage du différentiel, types MK, MD et MG de 5, 6, 7, 8 et 10 CV., en diverses exécutions des plus modernes, par conséquent, inégalés comme machine de traction. Frein individuel sur chaque roue et frein agissant simultanément sur chaque roue, pour stopper, ce qui explique sa maniabilité. Guidon très court assurant une vue absolument libre sur la barre de coupe. Dispositif spécial pour changement d'écartement, sans échelons, augmentant leurs possibilités en forte pente.Barre de coupe portale ou barre de coupe à commande centrale, à vibrations amorties, relevables et pouvant être enlevée en un tour de main. Prise de force supplémentaire pour la traction d'une remorque et de divers accessoires. De nombreux accessoires, tels que : charrues portées, arrache-pommes de terre, dispositif pour moissonner, appareils d'herbage, pulvérisateurs, herses-bêches, treuils, poulies supplémentaires, charriots-sièges, etc.

DONNEZ LA PREFERENCE AUX PRODUITS SUISSES DE QUALITE

Envoyez-nous ce coupon, muni de votre adresse, sous enveloppe ouverte affranchie de 5 ct.

Veuillez m'envoyer prospectus, prix courants et liste de références de vos motofaucheuses - tracteurs monoaxe.

Nom : .....

Adresse : .....

662

USINES MOTRAC S.A.
Altstetterstrasse 120
ZURICH 48
Téléphone (051) 52 32 12

Boudevilliers (Neuchâtel)

Samedi 21 février, notre Caisse de crédit mutuel, fondée en 1937, se réunissait en assemblée générale annuelle ordinaire pour prendre connaissance des résultats de l'année écoulée. M. Jämes Jacot, président du Comité de direction, dirigeait les débats et présentait le rapport du Comité de direction — rapport très circonstancié que l'assemblée entendit avec satisfaction et souligna d'applaudissements.

Après désignation des scrutateurs et la lecture du procès-verbal par M. Fritz Jacot, secrétaire du Comité de direction, l'assemblée entendit la lecture des comptes et les constatations particulières qui en découlent que donna le caissier, M. Hermann Guyot. L'aspect général de notre institution révèle une situation saine et prospère, susceptible cependant d'un développement plus large encore.

Les comptes de 1952 accusent un roulement de 1 900 000 francs, atteint en 1431 opérations apportant un bénéfice de 2307 fr. 35, lequel porte le fonds de réserve à plus de 15 000 francs. Au bilan, l'ensemble des comptes débiteurs, au nombre de 52, ascende à environ 600 000 francs, tandis que l'épargne constituée par 330 livrets se monte à 520 000 francs, et les obligations à 182 000 francs, répartis en 45 titres.

Soulignant l'excellente gestion de la Caisse, l'examen fait récemment par le reviseur de l'Union en relève l'organisation claire et méthodique, une présentation irréprochable des livres et documents.

Aucun changement au chapitre des élections. Nous nous plaisons à relever que depuis la fondation de notre Caisse, en 1937, M. Jämes Jacot a toujours fonctionné comme président du Comité de direction et M. Jules Vuillème en qualité de membre du dit Comité. Il en est de même de notre caissier, M. Hermann Guyot.

Pour terminer la soirée, un de nos membres, cinéaste à ses heures, a projeté une bande sonore sur l'asséchement et l'utilisation de l'eau au Canada. Bonne fin de soirée.

Fédération Jurassienne

Dans sa séance du 9 mars dernier, le Comité de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen a fixé l'assemblée générale ordinaire des délégués au samedi 9 mai 1953, à 9 h. 15, à Boncourt.

Il prie les Caisses locales d'annoncer les membres qui, parmi les organes dirigeants (comités et caissier), ont accompli *25 ans d'activité.* Ces communications doivent être faites jusqu'au 20 avril prochain au président de la Fédération, M. Sylvain Michel, à Courtedoux.

Fédération du Valais romand

Les Caisses Raiffeisen du Valais romand sont avisées que l'assemblée des délégués n'aura pas lieu, cette année, avant celle de l'Union suisse. Elle se tiendra dans l'une de nos belles stations touristiques alpestres et à une date appropriée. Je saisis cette occasion pour rappeler que le président de la Fédération est toujours à la disposition des Caisses pour leur assemblée annuelle. Cela, bien entendu, dans la mesure du possible.

Adrien Puippe,
président de la Fédération.

LE COIN DE LA SYMPATHIE

M. ADRIEN PUIPPE, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand et membre du Conseil d'administration de l'Union Raiffeisen suisse, a fêté le 29 mars son

75e anniversaire.

Nous lui présentons à cette occasion nos sincères félicitations et nos vœux les

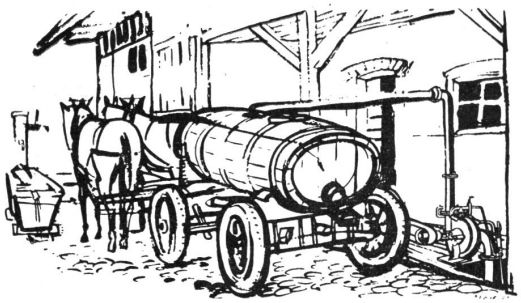

Les pompes centrifuges AEBI aspirent toujours bien

Une pompe centrifuge dont l'arbre n'est plus étanche est difficile à mettre en marche. On remédie rapidement à cet inconvénient en resserrant le presse-étoupe ou, s'il est déjà serré à fond, en le regarnissant. Les pompes centrifuges AEBI sont munies de ce presse-étoupe qui fait, en même temps, fonction de palier supplémentaire pour l'arbre de la pompe. Ce dernier est cémenté et rectifié au siège du presse-étoupe, car c'est ici que l'usure est la plus grande.

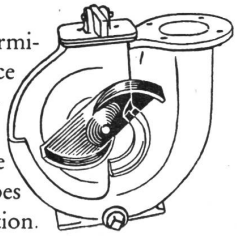

Cependant, tout cela ne saurait suffire. Ce qui est déterminant pour la durabilité des pompes AEBI, c'est l'hélice équilibrée, construite sur la base de principes hydrauliques, qui protège l'arbre et les paliers contre une usure prématurée. De cette façon, l'étanchéité du presse-étoupe peut être maintenue beaucoup plus longtemps et les pompes AEBI conservent, en dépit des années, leur force d'aspiration.

LE TRAVAIL EST UN PLAISIR AVEC LES MACHINES AEBI — AEBI

Découper ici et envoyer sous enveloppe ouverte affranchie de 5 cts à AEBI & CO. fabrique de machines, Berthoud

AEBI & CO.
Fabrique de machines
BERTHOUD

Veuillez m'adresser le prospectus concernant les pompes centrifuges AEBI

Nom : _____

Adresse : _____

BIO-KALK, le sel minéral nutritif est connu partout depuis 15 ans. Son action, pour le grand et petit bétail et la volaille, pour la formation des os, pour la régularisation de la digestion, pour l'augmentation de la production du lait et de la ponte des œufs est reconnue et incontestable. 10 kg. 7 francs / 15 kg. 9.75 / 25 kg. 15.— / 50 kg. 28.50 / 100 kg. 54.50 franco.

JUVITON, le nouvel aliment éprouvé pour l'élevage de tous les jeunes animaux, aussi les chiens, spécialement pour les animaux en retard de croissance, contient la plus fine huile de foie de morue, différentes levures et des ferments de lait. 2 kg. 5 fr. / 5 kg. 11.50 / 10 kg. 20.— franco.

Demandez le BIO-KALK dans les drogueries et les associations agricoles, le JUVITON dans les pharmacies et drogueries, à défaut, s'adresser à la fabrique

Dr C. MARBOT & Cie, KIRCHBERG (Berne)

Nous livrons aussi la plus fine huile de morue, l'émulsion et les remèdes pour les animaux.

A. JÆGGI, pépinières forestières
Recherswil, (Soleure)
offre des

Plantes forestières
de bonne provenance et de meilleure qualité

Visitez
nos cultures
ou demandez nos prix courant
Téléphone (065) 4 74 25

BOISSARD Frères

PARCS & JARDINS

Petit-Saconnex
GENEVE

Manteaux de pluie de l'armée USA
toutes grandeurs, orig. à Fr. 36.— pièce

E. FLÜHMANN, Neuengasse 11a **BERNE**
1er étage, à gauche ✶ Tél. (031) 3 84 02

PHARMACIE ÉCONOMIQUE

R. SUARD, pharmacien Rue des Deux-Ponts 7 - Tél. (022) 5 06 65

GENÈVE-Jonction

Spécialisée en **PRODUITS VÉTÉRINAIRES**
Vous envoie par retour du courrier:
tous **remèdes** pour les **soins** aux **animaux**:

Poudres contre la **toux** et contre la **diarrhée des porcs.** Idem contre la **diarrhée des veaux.**

Breuvage pour les **vaches vêlées:**
le paquet Fr. 1.75, les 6 paquets Fr. 9.—

Tous renseignements gratuits sur demande

Rédaction
et
administration :

UNION
RAIFFEISEN SUISSE
SAINT-GALL

Rue de COUTANCE, 26
GENÈVE Tél. 2 30 18
Beau choix de glaïeuls et bégonias bulbeux

POUSSINS Oeufs à couver
Bleu de Hollande, Sussex, Faverolles, Rhode Island et Leghorn. ✶ Expédition journalière. Emballage gratuit. Plus de 3000 récompenses aux expositions suisses et étrangères depuis 1919.

Parc avicole BLASER
Les Promenades Carouge Genève, Tél. 5 26 23

meilleurs de santé, de bien-être et d'heureuse longévité.

Nous lui exprimons surtout aussi nos sentiments de reconnaissance profondément sentie pour tout ce qu'il a fait pour le mouvement Raiffeisen valaisan et suisse.

M. Adrien Puippe est un pionnier raiffeiseniste de la vieille trempe qui se dévoue corps et âme pour la cause dont il a fait son œuvre de vie. 52 des 60 Caisses Raiffeisen du Valais romand sont nées de ses généreuses initiatives.

Sous sa présidence dynamique, la Fédération Raiffeisen du Valais romand a pris un développement considérable et les assemblées annuelles de délégués qu'il anime de sa foi et de son irrésistible élan sont devenues des manifestations importantes de la vie économique, sociale et spirituelle du canton.

Donnant au Raiffeisenisme le meilleur de lui-même, M. Puippe l'a influencé de façon décisive par son activité débordante, son désintéressement, son empressement à rendre service, sa volonté de sacrifice. Depuis de longues années et aujourd'hui encore malgré son âge avancé, le « père Puippe » — expression dans laquelle les membres de la grande famille raiffeiseniste mettent leur vénération et leur respect presque filial — assiste aux assemblées générales des Caisses, jusque dans les vallées éloignées des montagnes, semant la bonne parole, inculquant le véritable esprit Raiffeisen, stimulant le zèle des adhérents.

On prétend que chacun a l'âge qu'il se donne à lui-même. Cela nous paraît juste en l'occurrence. M. Puippe conserve une extraordinaire vitalité. Les années ne semblent guère peser sur ses épaules, tant son ardeur reste juvénile. En lui réitérant nos meilleurs vœux d'anniversaire, nous souhaitons toutefois qu'il n'abuse pas de ses forces, afin qu'il puisse vivre longtemps encore des jours heureux et conserver aux organisations Raiffeisen le concours de son talent, de son expérience, de sa foi dans notre idéal et de sa personnalité rayonnante. *Sx.*

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Le casse rurali nel 1952

Anche quest'anno — come d'abitudine — i conti annuali vennero inviati al segretariato centrale per il controllo formale entro il 1 marzo us. Ci felicitiamo vivamente con i signori cassieri per la prontitudine e la meticolosità dimostrate in questa circostanza. Nella quasi totalità dei casi i conti annuali vennero redatti in modo assolutamente indipendente da parte del signor cassiere e solo per casi speciali venne fatto appello all'appoggio del servizio di revisione.

Ciò comprova una volta di più l'alto senso della responsabilità e del dovere che anima i signori cassieri delle Casse rurali, sistema Raiffeisen.

Dopo questa breve premessa di carattere personale, non può quindi meravigliare il fatto che i conti annuali presentano una situazione più che rallegrante anche dal punto di vista finanziario.

Benchè il termine per la presentazione dei conti sia scaduto da poche settimane, possiamo già annunciare alcuni dati relativi alla gestione 1952 testimonianti ulteriore sviluppo e progresso.

In seguito alla fondazione di 16 nuovi istituti locali in 8 cantoni differenti, l'Unione centrale raggruppava al 31 dicembre us. 950 Casse rurali, le quali alla loro volta riunivano un effettivo di 101 163 soci (1951 : 98 193).

La somma di bilancio mantenne il ritmo ascendente degli scorsi anni e passò da 1028 a 1101 milioni di franchi, registrando così un aumento complessivo di ca. il 7 %.

Il beneficio netto fu di 3 563 000 franchi (1951 : 3 612) e venne devoluto intieramente al fondo di riserva il quale supera attualmente i 49 milioni di franchi.

Anche il movimento generale è stato superiore a quello dell'esercizio precedente, toccando i 2,3 miliardi di franchi.

* * *

Il movimento raiffeisenista *ticinese* ha saputo mantenere il ritmo degli esercizi precedenti e vanta anche quest'anno ottimi successi.

Le Casse affiliate passarono da 21 a 24 in seguito alla fondazione di istituti di mutuo aiuto e di risparmio a Balerna, Cadro ed a Cugnasco.

Costante è pure l'aumento del numero dei soci i quali grazie all'attivo concorso di 171 nuovi venuti presentano un effettivo di 1178.

Particolarmente rallegrante è stato il movimento capitali.

La somma complessiva dei bilanci, che a fine dicembre 1952 era ancora di soli 4,3 milioni, raggiunse durante la gestione scorsa l'importo di 5 818 852 franchi.

Rileviamo che i capitali amministrati dalle nostre Casse rurali appartengono in generale alla popolazione locale ; dall'attività dei nostri istituti sono infatti esclusi i mutui presso le centrali fondiarie o presso altri istituti finanziari.

L'aumento della cifra di bilancio va quindi considerato quale nuova manifestazione di fiducia nei confronti dei dirigenti locali e quale testimonianza della vitalità e della ragion d'essere di queste giovani istituzioni comunali di mutuo aiuto e di risparmio che si sono prefissate quale meta una razionale ripartizione del credito anche nelle regioni campagnuole.

Sebbene nella maggior parte dei casi le singole Casse possono contare su di un'attività ancora limitata a pochi anni, i successi ottenuti sono particolarmente lusinghieri ed incoraggianti.

Anche le Casse rurali ticinesi hanno ormai dimostrato la loro capacità d'azione. La loro ragion d'esser è oggigiorno riconosciuta anche da coloro che anni addietro ritenevano ancora superfluo (ed in taluni casi addirittura pericoloso !) il nascere del nuovo movimento comunale di mutuo aiuto e di risparmio.

In un prossimo articolo passeremo in particolareggiata rivista i conti annuali delle Casse ticinesi e del grigioni italiano — anche quest'ultimo valido vessillifero del raiffeisenismo nelle regioni latine — soffermandoci in modo dettagliato sulle più importanti voci dei bilanci.

Attività di fondazione

25ma Cassa rurale ticinese

Il 25 febbraio u. p. è sorta a *Camorino* la 25ma Cassa rurale del Ticino. La conferenza d'orientamento, tenuta alcune settimane prima, dal revisore sig. R. Giudici, dell'Unione di San Gallo, aveva incontrato larghi consensi. Riuscì pertanto facile, al comitato promotore, ben sostenuto dalle Autorità locali, indire l'assemblea costitutiva. All'apertura, il presidente sig. Mozzini, sindaco, comunicava che già erano giunte 25 adesioni (felice coincidenza : 25ma cassa e 25 del mese). Dava poi la parola al presidente della Federazione cantonale, prof. Ceppi, il quale, porto il saluto delle società consorelle, elogiava l'iniziativa dei Camorinesi, i quali si dimostrano all'avanguardia nelle opere di progresso, come lo attestano le realizzazioni di cui il paese può vantarsi :

1911 consorzio allevamento bestiame,
1912 cassa assicurazione bestiame bovino,
1938 federazione orto frutticola,
1939 consorzio macchine agricole,
1945 cooperativa di consumo,
1946 centro di raccolta del latte,

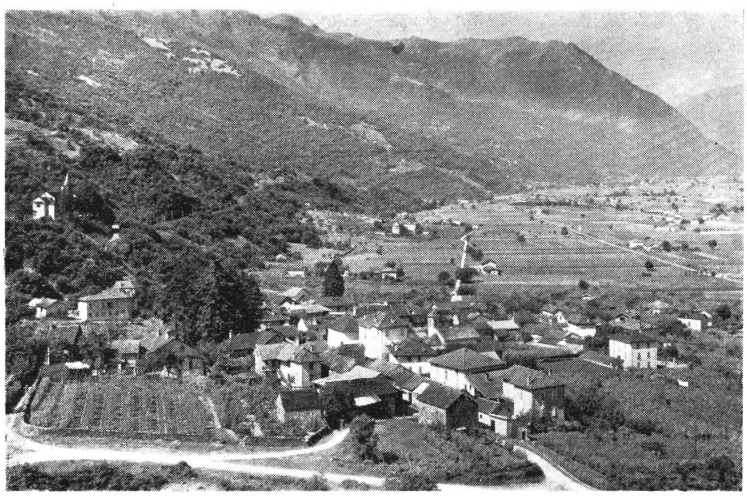

Camorino, ai piedi del Monte Ceneri

oltre a molte aziende agricole moderne, a un accogliente e fresco nuovo esercizio pubblico cooperativo, alla casa parrocchiale in via di costruzione, ecc., ecc.

In tanti comuni le energie si esauriscono in litigi e pettegolezzi, qui si realizza. C'è di che complimentare chi spende tante fatiche per il bene pubblico.

Camorino, che dal 1941 al 1950 è passato da 552 abitanti a 702, è un paese che ha un avvenire dinnanzi: il progresso è in marcia e non poteva mancare la banca cooperativa, la quale a sua volta potrà essere il piedestallo per un ulteriore sviluppo, contribuendo così a porre Camorino tra quei comuni che aspirano a farsi chiamare « villaggio modello ».

A presidente del nuovo istituto bancario venne a voto unanime chiamato l'on. Fed. Ghisletta, mentre pure all'unanimità a presidente del Comitato di sorveglianza fu eletto il m. rev. parrocco Don Lavizzari e al delicato compito di cassiere il sindaco sig. Mozzini. Queste nomine furono precedute dalla presentazione degli statuti, da parte del sig. Giudici, il quale formulava in seguito i migliori voti alla 25ma cassa rurale del Ticino, che, nata sotto i migliori auspici, non mancherà di affermarsi sollecitamente.

Questo è anche l'augurio nostro e delle 950 Casse svizzere.

P. C.

La vita delle Casse affiliate

San Carlo

L'assemblea annuale della Cassa rurale di San Carlo del 22 febbraio 1953, ha confermato ancora una volta la gagliarda e magnifica coesione di tale istituzione.

Tutti i posti della sala sono occupati. La partecipazione è veramente imponente: accanto al gruppo delle signore e degli anziani, il numeroso gruppo dei giovani. L'atmosfera è di viva familiarità. Alle 9.45 il presidente sig. Beniamino Crameri, impresario, dà il benvenuto e saluta i presenti convenuti, soddisfatto di salutarli tanto numerosi ed augura che l'assemblea riesca di generale soddisfazione.

Al verbale di presenza, dei 165 soci, ne risposero ben più di 140. Il presidente, con tutto il suo noto entusiasmo sintetizza la situazione mondiale politica, economica e finanziaria. Dà diverse informazioni sull'ampia attività interna della Cassa.

Con appropriate e belle parole commemora il 50. anniversario della lega svizzera delle casse rurali. Il grande Traber, fondò la prima cassa rurale nella sua parrocchia di Bichelsee il 1. gennaio 1900 e due anni dopo sorgeva l'Unione svizzera con sede a San Gallo. In questi 50 anni ben 950 casse sono sorte in Isvizzera, opere tanto provvidenziali a profitto delle classi medie e degli agricoltori. Le sue parole trovano viva approvazione nell'assemblea.

Prende la parola l'infaticabile ed esperto cassiere, sig. Guido Crameri e snocciola all'uditorio l'imponente vantaggio e lavoro compiuto dalla cassa. Spiega magistralmente il bilancio a mano dello specchietto, che ad ogni socio è stato consegnato. L'opera svolta la si intravvede considerando le 1175 operazioni contabili, i franchi 1 189 876,55 di movimento ed i franchi 892 047,30 di bilancio. Un simile movimento dimostra chiaramente i vantaggi che la Cassa rurale offre alla popolazione del villaggio. Essa è in grado di risolvere il problema del credito agricolo. Essa stimola lo spirito d'iniziativa nei singoli associati e facilita loro i prestiti. Fa sì che il denaro del villaggio resti nel paese. Suscita fra la popolazione il desiderio del risparmio e ne facilita l'attuazione. Ha come effetto di affratellare gli abitanti, facendo dimenticare le divergenze politiche, le piccole controversie, mediante l'ambizione e il desiderio di veder prosperare quella società, che è divenuta la depositaria del frutto prezioso delle fatiche e dei sudori di ognuno. Un cordiale battimano approva il suo dire e la sua opera.

Il presidente del Consiglio di sorveglianza, mo. Pietro Lanfranchi, presenta il rapporto della revisione, rapporto che conferma e ringrazia tutto l'operato svolto dal solerte cassiere, coadiuvato dalla direzione.

Anche da questo rapporto emergono i grandi vantaggi che una cassa rurale offre ai soci. Concludendo il suo dire, il mo. Lanfranchi fa un elogio alle Casse Raiffeisen, le quali lavorano sotto l'insegna del cristianesimo contro il paganesimo moderno: esse sono riuscite infatti a conquistare alla carità cristiana quel ramo che era loro sempre stato ermeticamente chiuso: cioè il ramo del mercato monetario: esse hanno cristianizzato il credito.

Il loro scopo non è quello di conseguire ragguardevoli benefici, bensì quello di servire.

L'assemblea lo ringrazia per il suo dire e per l'operato del Consiglio di sorveglianza.

Il presidente porta il saluto e l'omaggio anche ai soci, che dall'ultima assemblea alla odierna hanno risposto alla chiamata del Signore. Pace alle loro anime.

Nel mentre la campana vicina annunciava il mezzogiorno, il presidente chiudeva la bella assemblea, che ebbe il tono di un convegno di spiriti volti a cose belle e grandi.

P. L.

L'angolo della corrispondenza

Domanda: C. C. Abbiamo trasmesso all'Ufficio registri del nostro distretto una domanda per emissione di cartelle ipotecarie redatte secondo il modello a suo tempo rimessoci dall'Unione e l'Ufficiale ha rifiutato l'emissione del titolo pretendendo che la domanda dev'essere autenticata dal notaio e non solo dal segretario comunale.

E' vero, cosa dobbiamo fare?

Risposta: Non possiamo prendere posizione pro o contro l'Ufficio dei registri, non essendo in possesso della vostra istanza e non potendo quindi giudicare esattamente se la stessa è formalmente precisa.

Ad ogni modo potete essere sicuri che se la domanda è redatta come al modello rimessovi dall'Unione e le firme dei debitori, risp. proprietari del pegno sono regolarmente autenticate dal segretario comunale, secondo le disposizioni dell'art. 24 della legge di applicazione al CCS., l'Ufficiale dei registri *deve rilasciarvi la cartella ipotecaria al portatore.* Anzi, alcuni uffici dei registri non esigono nemmeno l'autentica della firma; basta che il proprietario del pegno e debitore firmi il titolo in loro presenza.

Ripresentate quindi ancora l'istanza per emissione di cartella ipotecaria al portatore all'Ufficio dei registri, e vi persuaderete che probabilmente trattasi di un malinteso.

Comunicato

Il servizio dell'economato dell'Unione comunica che è attualmente possibile domandare l'invio di un apposito modulo per la domanda di mutui ipotecari.

Il nuovo formulario, « domanda di mutuo/credito ipotecario » porta il numero 584.